

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. Mathieu EVRARD

Présents : MM Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Mallaury POISSON, Coralie SCHAEFFER.

Absents : Mme Rose RAFFIN.

Mme RAFFIN donne pouvoir à M. DUQUESNOY.

Approbation du compte-rendu de la séance d'installation du conseil municipal du 10 juillet 2020 :

→ M. Kharaba prend la parole : il n'approuve pas le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 en l'état. En effet, il ne souhaite pas que sa lettre ouverte concernant la décharge de Visigneux soit mise en annexe mais bien insérée directement dans le compte-rendu. Les propos doivent être retranscrits intégralement, ce qui n'est pas le cas dans le compte-rendu.

→ M. le Maire répond que suite à sa prise de parole, la lettre ainsi que sa réponse seront reprises et intégrées au compte-rendu, qui sera donc modifié.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Garderie périscolaire : bilan, règlement, tarifs :

Du 4 septembre 2019 au 04 juillet 2020 :

65 enfants fréquentent la garderie ; 45 familles.

Une moyenne de 25 enfants le matin et de 20 le soir.

Factures et cotisations	7 504.82 €
Recettes totales	7 504.82 €

- Cotisations annuelles :

8 € pour 1 enfant

14 € pour 2 enfants

18 € pour 3 enfants

- Paiement à la minute : 0.0316 €
- Ouverture de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Goûters	300 €
Impayés au 17/07	142.95 €
Salaires	14 988 €
Dépenses totales	15 430.95 €

Soit un déficit de 7 926 €.

- **Augmentation des charges salariales.**
- **Baisse des facturations pour les mois de mars à juillet due à la crise sanitaire, soit une perte de recette de plus de 3000 € comparée à l'année précédente.**

La commune ayant reçu un don de 11 700 € correspondant à la dissolution de l'association de la cantine scolaire et cette année étant particulière, il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour l'année à venir.

Le Conseil valide le bilan 2019-2020, ainsi que le règlement et les tarifs 2020-2021 (inchangés) pour la garderie périscolaire (unanimité).

→ Cantine scolaire : bilan, règlement, tarifs :

Du 4 septembre 2019 au 03 juillet 2020 :

109 enfants inscrits ; 78 familles.

8136 repas (3228 repas en moins par rapport à l'année précédente, soit une baisse de recettes de plus de 12 000 €).

Une moyenne de 84 repas / jour.

Tarifs Bourgogne repas : 2.55 € TTC

- Cotisations annuelles :

10 € pour 1 enfant

18 € pour 2 enfants

24 € pour 3 enfants ; + une réduction de 10 % sur les factures.

- Tarif unique : 4 €
- Approvisionnement par Bourgogne Repas

Factures et cotisations	32 603 €
Recettes totales	32 603 €

Repas	20 771 €
Salaires	25 276 €
Produits d'entretien	605 €
Pain	805 €
Dépenses totales	47 457 €

Impayés au 17/07 : 2780 €, répartis entre 360 € d'impayés de factures des mois précédents, et 2420 € de factures du mois de juin-juillet qui viennent d'être envoyées aux familles. Ce sont des recettes qui seront récupérées dans les semaines à venir, donc à déduire du déficit total.

Soit un déficit de 12 074 € (environ 4 500 € de déficit supplémentaire par rapport à l'année dernière) :

- *Augmentation des charges salariales et baisse des recettes entre mars et juillet.*
- *Mais une baisse de la facturation Bourgogne Repas de près de 8 000 € pour les repas non commandés entre mars et mai.*

La commune ayant reçu un don de 11 700 € correspondant à la dissolution de l'association de la cantine scolaire et cette année étant particulière, il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour l'année à venir.

→ M. Kharaba souhaite que les fautes d'orthographe soient corrigées dans le règlement intérieur de la cantine.

Le Conseil valide le bilan 2019-2020, ainsi que le règlement et les tarifs 2020-2021 (inchangés) pour la cantine scolaire (unanimité).

→ Vote des amortissements 2020 :

Dans les collectivités de moins de 3500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations ne constituent pas des dépenses obligatoires. Seuls les travaux comme ceux réalisés par le SYDESL font l'objet d'amortissement sur 5 ans. En 2019, il n'y a pas eu de travaux qui pouvaient donner lieu à des amortissements. Par contre, certains travaux disparaissent des amortissements.

Pour 2020, le montant des amortissements s'élève à 1 194,08 € : amortissement pour des travaux SYDESL dont la mise en place d'horloges astronomiques (552,04 €) et des amortissements pour l'acquisition de logiciel à la mairie (642,04 €).

Le Conseil inscrit ces amortissements au Budget Primitif Commune 2020 (unanimité).

→ Vote du budget primitif 2020 :

Section de fonctionnement : budget qui s'élève à 1 360 426 €.

Principales dépenses de fonctionnement :

- 456 600 € de charges de personnel et frais assimilés
- 249 350 € de charges à caractère général
- 130 400 € d'autres charges de gestion courante
- 97 436 € d'atténuations de produits
- 409 540 € de virement à la section d'investissement

→ M. Kharaba prend la parole : qu'en est-il du renouvellement de l'ordinateur à la bibliothèque ? En effet, la bibliothèque a besoin d'un nouveau matériel pour passer à la nouvelle version Windows 10.

→ M. le Maire répond que ceci ne fait pas partie des dépenses de fonctionnement mais d'investissement. Mme Baroiller est allée à la bibliothèque pour voir les besoins avec les bénévoles. Un prestataire informatique va passer voir s'il est possible d'avoir la mise à jour Windows 10 avec l'ordinateur actuel. Si ceci n'est pas possible, alors il faudra faire l'investissement d'un ordinateur.

Principales recettes de fonctionnement :

- 457 821 € en impôts et taxes
- 256 302 € en dotations et participations
- 178 600 € en vente de produits fabriqués et prestations de service
- 413 699 € de résultat d'exploitation reporté

Section d'investissement : budget qui s'élève à 477 627 €

Principales dépenses d'investissement prévues :

- Acquisition Bâtiment Cabinet médical et frais
- Construction Cabinet Médical et études
- Achat tables salle polyvalente
- Réfection bureau mairie
- Tablettes et informatique école primaire
- Enrobé parking stade Chambon
- City Parc
- Réfection chemin des Mouilles
- Réfection chemin des Cantines
- Tondeuse

→ Mme Borges prend la parole : le frigo et le congélateur ne sont pas adaptés dans la salle des fêtes pour les locations de plus de 100 personnes. Est-il possible d'investir pour du matériel neuf et aux normes ?

→ M. le Maire répond que cette dépense n'est pas budgétée cette année, mais pourra l'être lors du budget prochain.

Principales recettes d'investissement :

- 409 540 € en virement de la section d'investissement
- 57 572 € en dotations, fonds divers et réserves
- 9 314 € en subventions d'investissement

Le Conseil valide le budget primitif commune 2020 (3 abstentions).

→ Signature du marché de transport scolaire :

Le marché des transports scolaires signé en 2016 pour une durée de 4 ans touchant à sa fin, une nouvelle consultation par voie dématérialisée sur le site Territoires Numériques BFC a été déposée entre le 16 juin et le 10 juillet.

4 dossiers ont été relevés, mais un seul transporteur a répondu : l'entreprise Girardot, déjà détentrice du marché précédent.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 juillet et a validé l'offre du transporteur.

Le marché s'élève à 185 556 € HT pour les 4 années.

La facturation se fait à la journée, pour un coût de 329 € HT par jour, contre 305,36 € HT dans le marché précédent, ce qui correspond à une augmentation de 7 %.

M. le Maire précise qu'un désaccord est en cours avec l'entreprise Girardot concernant la période de confinement, car cette dernière a facturé dans un premier temps à hauteur de 70 % de la facture habituelle sans le transport effectué, pour ensuite proposer une facturation à 50 %.

La situation pouvant se renouveler, la méfiance est de mise. Il a donc été rajouté dans le nouveau marché une clause de « service non fait, service non facturé », ce qui peut aussi expliquer l'augmentation du coût journalier.

Le Conseil valide l'offre du transporteur et autorise le Maire à signer le marché (unanimité).

→ CDD garderie et cantine :

La personne qui exerçait cette année scolaire les fonctions d'animatrice et de surveillance de la garderie périscolaire, de surveillance du temps méridien, et de préparation, de service et de nettoyage à la cantine scolaire a décidé de ne pas poursuivre à compter de la rentrée.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer un nouveau contrat avec un nouvel agent à compter du 1^{er} septembre 2020, sur les mêmes tâches et les mêmes horaires.

Le Conseil autorise le Maire à signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} septembre 2020 pour la garderie et la cantine (unanimité).

→ CDD entretien école primaire et cantine :

L'an passé, un contrat à durée déterminée avait été signé avec un agent et celui-ci arrive à terme le 31 août prochain. Cet agent effectuait 17h20 par semaine scolaire avec une quotité de travail lissée sur 12 mois (soit 13,78h/35). Il avait en charge l'entretien d'une partie de l'école primaire, la surveillance du temps méridien et le service à la cantine. Des heures complémentaires lui étaient réglées pour le nettoyage des toilettes publiques.

Sachant que toutes les classes de l'école primaire seront utilisées et qu'un nettoyage sera nécessaire chaque soir, il est proposé de signer un nouveau contrat pour le même temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour les mêmes tâches.

Le Conseil autorise le maire à signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} septembre 2020 pour l'entretien de l'école primaire et le service à la cantine (unanimité).

→ CDD remplacement agence postale :

Dans une délibération du 7 août 2017, le Conseil précédent avait validé le recrutement d'une personne à l'agence postale pour le remplacement de la gestionnaire titulaire lors de ses congés annuels ou en cas de maladie.

Le contrat arrivant à terme le 5 septembre prochain et cette personne ayant donné toute satisfaction, il est proposé au Conseil de renouveler le contrat pour une durée d'un an.

Le Conseil autorise le Maire à signer un contrat d'un an pour le remplacement à l'agence postale (unanimité).

→ Avenant marché architecte maîtrise d'œuvre cabinet médical :

Un marché « Maîtrise d'œuvre » a été signé avec le cabinet d'architecture AMD pour la construction du cabinet médical. Suite à l'esquisse de départ, le montant évalué de la construction était de 370 000 € HT. Depuis, le projet de bâtiment a évolué et le montant de celui-ci à l'issue de la phase PRO est passé à 500 000 € HT.

Aussi, il est nécessaire de procéder à un avenant concernant la rémunération du cabinet d'architecture AMD. Le montant initial du marché « Maîtrise d'œuvre » était de 55 400 € HT, les pourcentages pris en considération restent identiques, ce qui porte le montant de l'avenant à 19 500 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 74 900 € HT.

Le Conseil valide cet avenant d'un montant de 19 500 € HT (unanimité).

Informations :

- Ivan Kharaba : une information sur la retransmission du Conseil Municipal sur un Facebook Live. Il n'appartient pas au Maire de valider ou non cette retransmission, mais à l'ensemble des conseillers municipaux. De ce fait, le prochain conseil municipal sera retranscrit.
→ M. le Maire répond qu'il attend une demande écrite.

Séance levée à 19h28.